

## Choisissez une option

|                            | Valeur assurée             | Lieux garantis                                     | Taux de cotisation (% de la valeur assurée) |
|----------------------------|----------------------------|--|---|
| <input type="checkbox"/> A | Inférieure à 23 000 €      | Au domicile seulement                              | 0,65 %                                      |
| <input type="checkbox"/> B | Inférieure à 23 000 €      | En tous lieux de France avec vol en véhicule 24/24 | 1,70 %*                                     |
| <input type="checkbox"/> C | Inférieure à 23 000 €      | En tous lieux du monde avec vol en véhicule 24/24  | 2 %*  |
| <input type="checkbox"/> D | Inférieure à 23 000 €      | En tous lieux de France sans vol en véhicule       | 1,30 %                                      |
| <input type="checkbox"/> E | Inférieure à 23 000 €      | En tous lieux du monde sans vol en véhicule        | 1,50 %                                      |
| <input type="checkbox"/> F | Entre 23 000 € et 76 000 € | En tous lieux d'Europe sans vol en véhicule        | 0,8 %                                       |
| <input type="checkbox"/> G | Entre 23 000 € et 76 000 € | En tous lieux du monde sans vol en véhicule        | 1 %   |

(\*) Réduction de 25 % lorsque vous assurez plusieurs instruments d'une même famille !

La cotisation annuelle TTC est égale au taux multiplié par la valeur assurée, plus 5 € de frais. Pour les options A, B, C, D et E, la cotisation annuelle minimale est de 60 € TTC. Pour les options F et G, elle est de 240 € TTC.

Fait à ..... Le .....  
Signature

### Pour en savoir plus :

1. Rendez-vous sur [www.assurances-leroy.com](http://www.assurances-leroy.com)
2. Prenez connaissance des conditions générales de l'assurance tous risques des instruments de musique
3. Complétez et envoyez-nous le bulletin de proposition-adhésion. Une réponse personnelle vous sera adressée dans les plus brefs délais !

Contrat souscrit auprès de Covéa par l'intermédiaire d'Aon France.

Aon France - Société de courtage en assurances et réassurances immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires d'Assurances sous le N° 07 001 560 414 572 248 RCS Nanterre - [www.aon.fr](http://www.aon.fr)



## Contactez-nous

■ **Web**  
[www.assurances-leroy.com](http://www.assurances-leroy.com)

■ **Tél.**  
01 58 75 86 86

■ **E-mail**  
[Leroy-musique@aon.fr](mailto:Leroy-musique@aon.fr)

■ **Fax**  
01 58 75 81 05

■ **Adresse postale**  
Aon Assurances Leroy  
Défense Ouest - UPI 40/500  
420, rue d'Estienne d'Orves  
92705 Colombes Cedex

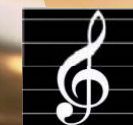
### Aon France

Société de courtage en assurances et réassurances immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires d'Assurances sous le n° 07 001 560  
SA au capital de 46 027 140 euros 414 572 248 RCS Nanterre  
Siège social : 420 rue d'Estienne d'Orves - 92705 Colombes Cedex  
Tél. : 33 (0)1 58 75 75 75 - Fax : 33 (0)1 58 75 77 77 - [www.aon.fr](http://www.aon.fr)  
N° de TVA intracommunautaire FR 22 414 572 248  
Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle conformes aux articles L 512.7 et L 512.6 du Code des Assurances



Direction du Marketing et de la Communication - Le Studio Aon - 171 009/AR5 - Octobre 2009 - conditions générales du contrat Covéa Risks disponibles sur simple demande.

## Assurance tous risques des instruments de musique



Groupement Européen  
d'Assurances des Musiciens

## Protégez votre passion !

Pour tous les passionnés, un instrument de musique est plus qu'un simple objet. Pour pouvoir vivre votre passion en toute sérénité, vous devez protéger votre instrument de musique de la meilleure façon possible.

Courtier d'assurance spécialisé depuis plus de trente ans dans l'assurance des musiciens amateurs et professionnels, le cabinet Leroy s'est associé à Aon, sous le nom **Aon Assurances Leroy**, pour négocier des garanties contre tous les risques à des conditions tarifaires privilégiées.



## Une assurance contre tous les risques !

L'assurance tous risques garantit tous les dommages pouvant être subis par votre instrument :

- Vol, détérioration suite à un vol ou tentative de vol
- Vol lors de transport public ou privé
- Dommages accidentels : bris, chute, choc, dommages liés aux transports
- Vandalisme, perte
- Dommages causés par l'eau
- Incendie, explosion, tempête, attentats, catastrophes naturelles.

### Les plus de l'assurance tous risques des instruments de musique :

- Pas de franchise.
- Couverture en valeur agréée, sur présentation d'une facture d'achat ou de l'estimation de moins de deux ans.
- Prise en charge des frais de location d'un instrument de remplacement.
- L'instrument de remplacement prêté par le luthier suite à un sinistre est automatiquement assuré.



Pour adhérer, il vous suffit de compléter ce bulletin et de nous le retourner signé à :

**Aon Assurances Leroy**  
**Défense Ouest - UPI 40/500**  
**420, rue d'Estienne d'Orves**  
**92705 Colombes Cedex**

Prénom : .....

Nom : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Date de naissance : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Profession : .....

Usage :  Amateur  Étudiant  Professionnel

| Désignation des instruments | Valeur (joindre justificatifs)* |
|-----------------------------|---------------------------------|
|                             |                                 |
|                             |                                 |
|                             |                                 |
|                             |                                 |

\* Facture d'achat, Attestation d'expert datant de 2 ans ou moins...